

COMMUNE D'OBJAT



Recueil des Actes Administratifs

Année 2012

Sommaire

I - Délibérations

A) Conseil Municipal séance du 15 février 2012

Délibération 2012-01 : Approbation du Compte Administratif 2011 du Budget Principal de la Commune

Délibération 2012-02 : Approbation du Compte Administratif 2011 Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Délibération 2012-03 : Approbation du Compte Administratif 2011 Budget Assainissement

Délibération 2012-04 : Approbation du Budget Primitif 2012 Budget principal de la Commune

Délibération 2012-05 : Approbation du Budget Annexe 2012 de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Délibération 2012-06 : Approbation du Budget 2012 Assainissement

Délibération 2012-07 : Fixation des produits des concessions funéraires au cimetière

Délibération 2012-08 : Demandes de subvention Département

Délibération 2012-09 : Demandes de subvention Etat

Délibération 2012-10 : Demandes de subvention Région

Délibération 2012-11 : Demande de dégrèvement

Délibération 2012-12 : Stalles de Lanaud - demande d'aide juridique

Délibération 2012-13 : Projet de création d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) - signature d'une convention avec la MSA Services Limousin

Délibération 2012-14 : Extension EDF secteur Bridelache/Les Bournas - signature d'une convention

Délibération 2012-15 : Plan Communal de Sauvegarde - création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile

Délibération 2012-16 : Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : participation familiales 2012 Structures d'accueil des jeunes enfants

Délibération 2012-17 : Multi-Accueil - fixation des périodes de fermetures annuelles de la structure année 2012

B) Conseil Municipal séance du 12 mars 2012

Délibération 2012-18 : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Délibération 2012-19 : Demande aide juridique Commune/TDF

C) Conseil Municipal séance du 09 mai 2012

Délibération 2012-20 : Acquisitions de réserves foncières Route de Brive

Délibération 2012-21 : Echange de parcelles n°163 et n°66 sises Route de Brive

Délibération 2012-22 : Dénomination d'une voie publique : Impasse des Jardins

Délibération 2012-23 : Convention avec « France Telecom » application Participation Voies Réseaux terrain situé à Bridelache/Les Bournas

- Délibération 2012-24 : Convention avec la Société « France Telecom » - effacement de réseaux - Rue de l'Ancien Temple
- Délibération 2012-25 : Participation pour l'Assainissement Collectif
- Délibération 2012-26 : Mise en place de colonnes enterrées sur le territoire de la Commune
- Délibération 2012-27 : Régularisation des limites communales - Berges de la Loyre : Zone Artisanale de Bridal à Objat/Saint-Aulaire
- Délibération 2012-28 : Association «California's bears dancers» demande de subvention de fonctionnement
- Délibération 2012-29 : Association « Corsica Aldila » demande de subvention exceptionnelle
- Délibération 2012-30 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais pour la mise à disposition d'un garage communal
- Délibération 2012-31 : Travaux d'aménagement et restructuration Route de Brive - convention d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage avec le Conseil Général
- Délibération 2012-32 : Décision Modificative n° 1 - Budget Principal
- Délibération 2012-33 : Régime indemnitaire (Prime de Service et de Rendement) : régularisation du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- Délibération 2012-34 : Régime indemnitaire (Indemnité Spécifique de Service) : régularisation du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- Délibération 2012-35 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération 2012-36 : Création d'emplois saisonniers
- Délibération 2012-37 : Centre Aqua Récréatif - fixation des périodes d'ouverture en 2012
- Délibération 2012-38 : Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de La Corrèze
- Délibération 2012-39 : Dématérialisation des échanges avec les Services de l'Etat - convention
- Délibération 2012-40 : Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.)
- Délibération 2012-41 : Validation du poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde
- Délibération 2012-42 : Mise en place d'un système de vidéo protection
- Délibération 2012-43 : Fête de la Musique - fixation des tarifs

D) Conseil Municipal séance du 04 juillet 2012

- Délibération 2012-44 : Dénomination d'une place : Place des Médailleurs Militaires
- Délibération 2012-45 : Décision modificative n° 2 - Budget Principal de la Commune
- Délibération 2012-46 : Restructuration de l'Hôtel de Ville : demande de subvention au Conseil Général
- Délibération 2012-47 : Union Départementale des Sections Locales des Médailleurs Militaires de la Corrèze - demande de subvention exceptionnelle
- Délibération 2012-48 : Mise à disposition du Centre Aqua Récréatif : conventions avec les Maîtres-Nageurs Sauveteurs
- Délibération 2012-49 : Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Délibération 2012-50 : Ecole maternelle : subvention pour l'organisation des voyages de fin d'année scolaire

Délibération 2012-51 : Course pédestre « l'Objatoise » fixation du montant de l'engagement

Délibération 2012-52 : Adhésion au SIRTOM pour l'intégralité du périmètre communautaire

E) Conseil Municipal séance du 27 septembre 2012

Délibération 2012-53 : Eglise Saint-Barthélémy : demande de subvention au Département

Délibération 2012-54 : Bibliothèque-Médiathèque - demandes de subvention à l'Europe, à l'Etat, à la Région et au Département

Délibération 2012-55 : Bibliothèque-médiathèque : signature d'une convention niveau 1 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

Délibération 2012-56 : Agenda 21 : demande de labellisation « Notre Village, Terre d'Avenir »

Délibération 2012-57 : Validation du projet de Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

Délibération 2012-58 : Versement du FPIC : DM n°2

Délibération 2012-59 : Assainissement Collectif : signature d'une convention avec l'Agglomération de Brive

Délibération 2012-60 : Indemnité de Conseil au Trésorier

Délibération 2012-61 : Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur

Délibération 2012-62 : Association « les P'tits P.O.I.S. du Livre » demande de subvention

Délibération 2012-63 : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Délibération 2012-64 : Théâtre : fixation du prix des places

Délibération 2012-65 : Fixation des fermetures du Multi-Accueil 2013

Délibération 2012-66 : Prestation de Service Unique : Approbation du Règlement Intérieur du Multi-Accueil

Délibération 2012-67 : Mise à disposition d'un agent au Hand Ball Club Objatois

Délibération 2012-68 : SPANC : présentation du rapport d'activités 2011

Délibération 2012-69 : Affaire Télé Diffusion de France (TDF) demande d'assistance juridique

Délibération 2012-70 : Pôle d'Excellence Rurale « Bien Vivre en Yssandonnais » acceptation de la maîtrise d'ouvrage de l'action « valorisation des produits du terroir »

Délibération 2012-71 : Pôle d'Excellence Rurale « Bien Vivre en Yssandonnais » : projet de travaux et demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Ministériels Mutualisés

F) Conseil Municipal séance du 11 octobre 2012

Délibération 2012-72 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation du PLU

Délibération 2012-73 : Taxe d'aménagement - instauration d'une sectorisation et reconduction du taux de la Taxe d'Aménagement 2013

G) Conseil Municipal séance du 14 novembre 2012

- Délibération 2012-73 : Taxe d'aménagement - instauration d'une sectorisation et reconduction du taux de la Taxe d'Aménagement 2013
- Délibération 2012-74 : Instauration d'un Droit de Prémption Urbain total
- Délibération 2012-75 : Zone de Bridal - cessions de terrains
- Délibération 2012-76 : Hameau de chalets de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave et aire d'accueil pour camping-cars : procédure de désignation d'un gestionnaire pour 2013
- Délibération 2012-77 : tarifs 2013 - redevance d'assainissement collectif
- Délibération 2012-78 : Cantine scolaire
- Délibération 2012-79 : Bassin d'apprentissage - année scolaire 2012-2013 (utilisateurs extérieurs)
- Délibération 2012-80 : tarifs 2013 - gestion du cimetière : espace cinéraire et reposoir
- Délibération 2012-81 : tarifs 2013 - cimetière
- Délibération 2012-82 : tarifs 2013 - stationnement forains et Sans Domicile Fixe - location de matériel
- Délibération 2012-83 : tarifs 2013 - Salle des Congrès - dommage location
- Délibération 2012-84 : tarifs 2013 - Droit de place et de pesage
- Délibération 2012-85 : tarifs 2013 - Branchement électrique des commerçants non sédentaires
- Délibération 2012-86 : tarifs 2013 - Photocopies - télécopies
- Délibération 2012-87 : tarifs 2013 - Centre Aqua-Récréatif
- Délibération 2012-88 : tarifs 2013 - Garderie Périscolaire
- Délibération 2012-89 : tarifs 2013 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Délibération 2012-90 : tarifs 2013 - Hameau de chalets de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave
- Délibération 2012-91 : Association Le Kiosque - demande de subvention de fonctionnement
- Délibération 2012-92 : Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance de La Corrèze - demande de subvention exceptionnelle
- Délibération 2012-93 : Renouvellement contrat d'un Maître-Nageur Sauveteur
- Délibération 2012-94 : Médecine préventive - convention
- Délibération 2012-95 : Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais - rapport de fonctionnement 2011

H) Conseil Municipal séance du 19 décembre 2012

- Délibération 2012-96 : Contrat Territorial d'Aménagement - signature de la convention avec le Département
- Délibération 2012-97 : Diagnostic Eclairage Public : demande de subvention à l'ADEME
- Délibération 2012-98 : Autorisation d'ouverture des crédits 2013
- Délibération 2012-99 : Théâtre : fixation du prix des places
- Délibération 2012-100 : Mandat spécial aux élus
- Délibération 2012-101 : Indemnité de conseils 2012 du Trésorier
- Délibération 2012-102 : Subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle

Délibération 2012-103 : MARPA - Validation définitive du projet

Délibération 2012-104 : Maison des Frères Formigier : cession du bâtiment à l'Association Limarel

Délibération 2012-105 : Plan Urbain Partenarial - signature convention avec les propriétaires

Délibération 2012-106 : Impasse des Jardins : signature convention avec ERDF

Délibération 2012-107 : Linéaire de voirie : mise à jour

Délibération 2012-108 : Renouvellement du contrat d'assurances statutaires à la CNP

Délibération 2012-109 : Avancement de grades de deux agents de la Collectivité

Délibération 2012-110 : Rapport de fonctionnement Assainissement M49 OBJAT

Délibération 2012-111 : Rapport de fonctionnement SIER M14 Budget Principal

Délibération 2012-112 : Rapport de fonctionnement SIER M49 Budget Assainissement

Délibération 2012-113 : Etat des biens sortis de l'actif

Délibération 2012-114 : Modification des tarifs de l'aire de camping-cars de l'Espace de Loisirs

Délibération 2012-115 : Subvention de fonctionnement au Tarot Club Objatois

I - Délibérations

A) Conseil Municipal séance du 15 février 2012

Délibération 2012-01 : Approbation Compte Administratif 2011 Budget Principal de la Commune

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée :

* Le compte administratif du Budget Principal de la Commune qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 5 140 303.67 € Dépenses : 3 412 007.95 €

Investissement

Recettes : 2 491 265.07 € Dépenses : 2 821 294.15 €

Restes à réaliser en Investissement

Recettes : 527 319.96 € Dépenses : 1 068 863.87 €

Besoin de financement de l'investissement : 871 572.99 €

Restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP : 856 722.73 €

M. le Maire a pris congé de la salle afin que M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué puisse faire voter l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les résultats présentés.

Délibération 2012-02 : Approbation Compte Administratif 2011 - Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée :

* Le compte administratif du Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse détaillé ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Recettes : 716 202.29 € Dépenses : 718 230.49 €

Investissement

Recettes : 9 615.03 € Dépenses : 9 126.52 €

Restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP : - 2 028.20 €

M. le Maire a pris congé de la salle afin que M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué puisse faire voter l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les résultats présentés.

Délibération 2012-03 : Approbation Compte Administratif 2011 - Budget Assainissement

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée :

* Le compte administratif du Budget Assainissement présenté ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 245 434.53 € Dépenses : 143 289.53 €

Investissement

Recettes : 302 015.28 € Dépenses : 143 726.62 €

Restes à réaliser en Investissement

Recettes : 28 856.10 € Dépenses : 165 977.65 €

Restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP : 102 145 €

M. le Maire a pris congé de la salle afin que M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué puisse faire voter l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les résultats présentés.

Délibération 2012-04 : Approbation du Budget Primitif 2012 Budget principal de la Commune

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant le budget primitif 2012 soit :

* Budget principal de la Commune

Fonctionnement

Recettes : 5 066 084.59 €

Dont : 856 722.73 € excédent reporté

Et 20 343.86 € de restes à réaliser

Dépenses : 5 066 084.59 €

Dont : 1 210 187.00 € financement investissement

Et 79 720.22 € de restes à réaliser

Investissement

Recettes : 3 716 364.00 €

Dont 527 319.00 € restes à réaliser 2011

Et 1 255 104.00 € besoin de financement

Dépenses : 3 716 364.00 €

Dont : 1 068 863.00 € restes à réaliser 2011

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif présenté.

Délibération 2012-05 : Approbation du Budget Annexe 2012 de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant le budget primitif 2012 soit :

* Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Fonctionnement

<u>Recettes</u> :	802 344.00 €
Dont	5 994.00 € restes à réaliser
<u>Dépenses</u> :	802 344.00 €
Dont :	2 028.20 € déficit reporté
Et	6 330.34 € restes à réaliser 2011

Investissement

Recettes :	15 053.51 €
Dépenses :	15 053.51 €
Dont divers travaux à réaliser sur la toiture entre autres.	

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif présenté.

Délibération 2012-06 : Approbation du Budget 2012 Assainissement

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant le budget primitif 2012 soit :

* Budget Assainissement

Fonctionnement

<u>Recettes</u> :	298 872.00 €
Dont :	102 145.00 € excédent reporté
<u>Dépenses</u> :	298 872.00 €
Dont :	195 000.00 € financement investissement
Et	469.16 € de restes à réaliser

Investissement

<u>Recettes</u> :	297 427.46 €
Dont	28 856.10 € restes à réaliser 2011
<u>Dépenses</u> :	297 427.46 €
Dont :	165 977.65 € restes à réaliser 2011

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif présenté.

Délibération 2012-07 : Fixation des produits des concessions funéraires au cimetière

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a rappelé au Conseil Municipal que jusqu'à présent le produit de la vente des concessions funéraires était réparti entre la Commune pour 2/3 et le C.C.A.S. le tiers restant.

Afin de simplifier la gestion du CCAS, la municipalité a souhaité que la totalité des produits issus de la vente des concessions soit encaissée par la Commune.

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, cette proposition.

Délibération 2012-08 : Demandes de subvention - Département

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a donné lecture à l'Assemblée des divers dossiers de subventions déposés auprès du Conseil Général en vue de l'octroi d'aides financières concernant :

- Réaménagement des abords de la Résidence d'Oziac : 11 500 €
- Réaménagement du parking de l'Ancien Temple : 11 500 €
- Sécurisation des carrefours : Rue de l'Ancien Temple/Avenue Georges Clémenceau, Avenue du Conseiller Coudert/Avenue Georges Clémenceau, Place Charles de Gaulle/Avenue Jules Ferry : 11 500 €
- Création d'une Voie Verte - tranches 2 et 3 : 18 428 €

Les divers dossiers présentés ont été acceptés, **à l'unanimité**, par le Conseil Municipal.

Délibération 2012-09 : Demandes de subvention Etat

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a donné lecture à l'Assemblée des divers dossiers de subventions déposés auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de l'octroi d'aides financières concernant :

- Création d'une Voie Verte - tranches 2 et 3 : 43 750 €
- Restructuration de la Rue de l'Ancien Temple : 32 000 €
- Restructuration de la Rue Paul Simon : 12 502.40 €
- Restructuration de l'Hôtel de Ville : mise aux normes : 60 000 €

Les divers dossiers présentés ont été acceptés, **à l'unanimité**, par le Conseil Municipal.

Délibération 2012-10 : Demande de subvention Région

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a donné lecture à l'Assemblée du dossier de subvention déposé auprès de la Région en vue de l'octroi d'une aide financière concernant :

- Création d'une Voie Verte - tranches 2 et 3 : 26 250 €

Le dossier présenté a été accepté, **à l'unanimité**, par le Conseil Municipal.

Délibération 2012-11 : Demande de dégrèvement

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a exposé le problème rencontré par des particuliers qui sollicitent un dégrèvement de la redevance d'assainissement du fait d'une consommation anormale d'eau relevée durant la période du 03/09/2010 au 05/09/2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder un dégrèvement sur la différence entre le volume mesuré au compteur et la consommation moyenne des trois dernières années.

Délibération 2012-12 : Stalles de Lanaud - demande d'aide juridique

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé brièvement les faits qui opposent la Commune d'Objat au Gérant de la SARL Lanaud Gestion par rapport au don, à l'enlèvement, au transport et à la remise en état par les Services Techniques Municipaux de stalles métalliques appartenant à ladite Société.

L'affaire a été portée devant les tribunaux, aussi, afin que la Commune puisse se faire assister juridiquement par un Cabinet d'Avocats, convient-il de signer une convention.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé M. le Maire à signer la convention d'assistance juridique.

Délibération 2012-13 : Projet de création d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) - signature d'une convention avec la MSA Services Limousin

M. Alain FRICHETEAU, Conseiller Municipal, a informé l'Assemblée du projet de création d'une **M.A.R.P.A.** (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées). La Collectivité a sollicité les Services de la MSA Limousin susceptible de lui apporter un appui méthodologique et technique comprenant tous les stades de l'instruction, du montage et du suivi de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de confier l'étude du projet architectural et financier à la MSA du Limousin par le biais de la signature d'une convention de partenariat.

Délibération 2012-14 : Extension EDF secteur Bridelache/Les Bournas - signature d'une convention

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a informé le Conseil Municipal du projet d'équipement d'une voie nouvelle comprenant 7 lots, située Route de Bridelache/Les Bournas à Objat. Afin de chiffrer l'extension des réseaux nécessaires à ces aménagements, la Commune se propose de solliciter les services d'ERDF qui, par le biais d'une convention établie entre les deux parties s'engageraient à :

- établir un chiffrage de l'extension de réseau,
- participer aux réunions avec les différents services,
- organiser des rencontres entre la Collectivité et le bureau d'études chargé du projet.

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, que M. le Maire signe une convention de pré étude avec ERDF.

Délibération 2012-15 : Plan Communal de Sauvegarde - création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, a rappelé que la Commune d'Objat concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondables (PPRI) doit, conformément à la Législation, établir un Plan Communal de Sauvegarde susceptible de pourvoir à la sauvegarde de la population en cas de risque d'inondation, risque lié aux événements climatiques exceptionnels, risque lié aux sorties des écoles maternelle et primaire sur des Routes Départementales, risque lié à l'existence d'une voie

SNCF traversant la commune, risques sanitaires de pollution de l'eau potable ou d'intoxication alimentaire, risque lié à la présence de conduites de gaz.

Face à ces dangers, il est proposé au Conseil Municipal de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile, fondée sur le principe du bénévolat, placée sous l'autorité du Maire, chargée :

- d'apporter son concours en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus,
- de soutenir et assister les populations en cas de sinistre,
- d'un appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, la constitution de cette Réserve Communale de Sécurité Civile.

Délibération 2012-16 : Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : participation familiales 2012 Structures d'accueil des jeunes enfants

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, a informé l'Assemblée que conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de déterminer les nouveaux montants de ressources plafond fixées à 4 624.99 € et plancher soit 598.42 € (en cas d'absence de ressources) à retenir pour l'application du taux d'effort (coefficient multiplicateur modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille), permettant de déterminer le montant des participations familiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé d'appliquer le taux plancher précisé mais de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du plafond.

Délibération 2012-17 : Multi-Accueil - fixation des périodes de fermetures annuelles de la structure année 2012

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, a rappelé qu'il apparaissait nécessaire, eu égard à la faible fréquentation enregistrée et aux nombreux jours fériés constatés, engendrant un coût de fonctionnement non négligeable, de par les normes d'encadrement imposées et les charges de fonctionnement, d'anticiper les périodes de fermeture de la structure. Ainsi, il est proposé de fermer les locaux du Multi-Accueil aux périodes suivantes :

- au titre des vacances de Pâques : du 2 au 4 mai 2012 inclus,
- l'été : du 6 au 24 août 2012,
- les congés de Noël : du 26 au 28 décembre 2012 inclus,

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les périodes de fermeture annuelles du Multi-Accueil ainsi que les 30 avril (Pont du 1^{er} Mai), 18 mai (Pont de l'Ascension), 2 novembre (Pont de la Toussaint), 24 et 31 décembre 2012 (Pont de Noël et du Jour de l'An) fermetures communes aux deux structures (Multi Accueil et Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

B) Conseil Municipal séance du 12 mars 2012

Délibération 2012-18 : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé qu'en juillet 2008 il a été procédé au lancement du Plan Local d'Urbanisme. Le diagnostic a révélé des éléments marquants sur l'évolution de la Commune ainsi que sur les enjeux de demain de même qu'il a mis en évidence une absence de maîtrise de l'urbanisation associée à un développement urbain linéaire entraînant des coûts de desserte importants, une consommation d'espace et une forte circulation routière sur les principaux axes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable validé en 2010 présentait quant à lui le projet communal et définissait les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la Commune, à savoir : la promotion d'un développement urbain maîtrisé, une valorisation du cadre de vie, la préservation du cadre naturel paysager, le renforcement de l'attractivité économique du bassin de vie d'Objat.

Ces orientations d'aménagement compatibles avec celles du Schéma de Cohérence Territoriale et conformes aux objectifs d'urbanisation permettent d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme, de le soumettre aux personnes publiques associées et le présenter à la population à l'été 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme, et a autorisé M. le Maire à engager toute démarche en vue de la poursuite de la procédure.

Délibération 2012-19 : Demande aide juridique Commune/TDF

M. le Maire rappelle brièvement les faits qui opposent la Commune d'Objat à la Société Télé Diffusion de France en ce qui concerne l'enlèvement d'une antenne.

L'affaire doit être portée devant les tribunaux, aussi, afin que la Commune puisse se faire assister juridiquement par un Cabinet d'Avocats, convient-il de signer une convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de se faire assister juridiquement et à engager toute démarche en vue de cette assistance juridique et notamment signer une convention avec ledit cabinet.

C) Conseil Municipal séance du 09 mai 2012

Délibération 2012-20 : Acquisitions de réserves foncières Route de Brive

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée le projet de sécurisation du croisement de l'Avenue Raymond Poincaré (RD 901), de la Route de la Pontherie et de l'Avenue Georges Pompidou consistant en l'acquisition de parcelles sises 36, Avenue Raymond Poincaré à OBJAT, cadastrées section AN n° 66 et AN n° 154 d'une surface totale de 1 642 m² pour la somme de 104 000 € (frais d'agence inclus) servant de réserve foncière susceptible d'être aménagée pour la création d'un carrefour giratoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition des parcelles sus désignées, accepté d'inscrire la dépense et autorisé M. le Maire à signer l'acte notarié.

Délibération 2012-21 : Echange de parcelles n°163 et n°66 sises Route de Brive

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir deux parcelles afin d'aménager un carrefour giratoire. Ces acquisitions finalisées, convient-il désormais de procéder à l'échange d'une partie (228 m²) de la parcelle n° 66 dont la Commune est désormais propriétaire contre une surface identique de la parcelle n° 163 appartenant à un particulier, jouxtant l'Avenue Raymond Poincaré (RD 901), la Route de la Pontherie et l'Avenue Georges Pompidou afin d'y créer ultérieurement un carrefour giratoire.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de procéder à cet échange de parcelles et autorisé M. le Maire à signer l'acte notarié.

Délibération 2012-22 : Dénomination d'une voie publique : Impasse des Jardins

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du territoire, par souci de lisibilité mais aussi afin d'améliorer la communication entre les riverains et faciliter l'intervention des différents Services de Secours, Services Postaux, SIRTOM, livreurs, travailleurs à domicile ... la Commune a engagé depuis quelques années une démarche de dénomination de ses voies. A cet effet, M. le Maire propose, après avoir recueilli l'accord des riverains concernés, de nommer la voie publique située face à l'Impasse de l'Ecluse : Impasse des Jardins.

Le Conseil Municipal a validé, **à l'unanimité**, cette proposition.

Délibération 2012-23 : Convention avec la Société « France Telecom » application de la Participation pour Voies et Réseaux sur un terrain situé à Bridelache/Les Bournas

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a donné lecture à l'Assemblée de la délibération en date du 15 février 2012 par laquelle, la Commune s'est engagée à effectuer des travaux d'extension de réseaux nécessaires à l'aménagement de la nouvelle voie située Route de Bridelache/Les Bournas à Objat.

La Société « France-Telecom » au même titre qu'ERDF est concernée par l'extension de ces réseaux qui seront soumis à application de la Participation pour Voies et Réseaux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter avec la Société par le biais d'une convention matérialisant les engagements de chacune des parties.

Cette proposition a été acceptée, **à l'unanimité**, par le Conseil Municipal.

Délibération 2012-24 : Convention avec la Société « France Telecom » - effacement de réseaux - Rue de l'Ancien Temple

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg, divers projets d'effacement de réseaux ont été envisagés dont celui de la Rue de l'Ancien Temple. Ces travaux consistent en l'étude, la réalisation, la dépose des travaux de câblage par France Telecom ; et, l'étude, la fourniture du matériel et la réalisation des travaux de génie civil par la Commune d'Objat.

Les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage seront confiées aux Services Techniques Communaux. De même, les autorisations de passages en domaine privé resteront à la charge de la Commune. M. le Maire propose qu'une convention matérialisant les engagements de chacune des parties soit signée.

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, M. le Maire à signer une convention avec la société France Telecom.

Délibération 2012-25 : Participation pour l'Assainissement Collectif

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a informé l'Assemblée de la création de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif, destinée à remplacer à compter du 1^{er} juillet 2012 la Participation pour le Raccordement à l'Egout.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer cette Participation à compter du 1^{er} juillet 2012 aux propriétaires de constructions neuves, aux extensions de constructions existantes, aux réaménagements d'immeubles, soumis à l'obligation de raccordement et générant des eaux usées supplémentaires. Il a été fixé un montant unique et forfaitaire de 40 % du coût moyen d'un assainissement individuel, plafonné à **1 600 €**.

Délibération 2012-26 : Mise en place de colonnes enterrées sur le territoire de la Commune

M. Jean-Louis TOULEMON, Conseiller Municipal a présenté le projet de mise en place du Tri Sélectif sur le territoire de la Commune d'Objat, au cours de l'année 2012, précisant qu'il convenait de mettre à disposition des propriétaires ne pouvant disposer de conteneurs à ordures ménagères ou destinés au tri, du fait de logements trop exigus ou de l'étroitesse des voies n'autorisant pas le ramassage, des colonnes enterrées qui seront approvisionnées par les habitants eux-mêmes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a validé ces propositions et a décidé de retenir les deux emplacements proposés : Rue de l'Ancien Temple et Rue Jean Sirey, pour y accueillir les colonnes enterrées.

Délibération 2012-27 : Régularisation des limites communales - Berges de la Loyre : Zone Artisanale de Bridal à Objat/Saint-Aulaire

M. Philippe VIDAU, Maire a informé l'Assemblée qu'à la suite de la rectification des berges de la Loyre dans la partie située Zone Artisanale de Bridal à Objat/Saint-Aulaire, il convenait de modifier les limites territoriales des deux communes.

En application de l'article 1^{er} du décret n° 59-189 du Ministère de l'Intérieur en date du 22 janvier 1959 relatif aux chefs-lieux et aux limites territoriales des communes et considérant l'accord donné par la Commune de Saint-Aulaire ; le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de procéder à la régularisation des limites communales sus désignées.

Délibération 2012-28 : Association «California's bears dancers» demande de subvention de fonctionnement

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a rappelé à l'Assemblée que la Commission des Finances réunie en début d'année, n'avait pu examiner le dossier de l'association « California's bears

dancers » en cours de constitution. Celle-ci, souhaitant assurer des cours de danse country, ne disposant d'aucune trésorerie de fonctionnement bien que souhaitant s'investir dans la vie de la Cité Objatoise et participer activement aux différentes manifestations organisées, a sollicité auprès de la Commune, l'octroi d'une subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer à l'association « California's bears dancers » une subvention de fonctionnement de 153 € au titre de l'exercice 2012, a dit que la dépense sera inscrite au Budget.

Délibération 2012-29 : Association « Corsica Aldila » demande de subvention exceptionnelle

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a informé l'Assemblée que l'association « Corsica Aldila » dont le but poursuivi est la promotion de la culture Corse, souhaite organiser du 6 au 21 octobre 2012, une manifestation économique et culturelle et sollicite à ce titre, une aide financière exceptionnelle lui permettant de mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal, jugeant de l'intérêt que cette association a su faire partager, au travers d'expositions, de concerts, de découvertes gastronomiques et touristiques, a décidé, **à l'unanimité**, d'octroyer à « Corsica Aldila » une subvention exceptionnelle de 300 €, dont la dépense sera inscrite au Budget.

Délibération 2012-30 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais pour la mise à disposition d'un garage communal

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a donné lecture au Conseil Municipal de la demande émanant de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais qui souhaite pouvoir disposer d'un garage situé à proximité de ses locaux afin que le véhicule de service puisse y être garé les soirs et week-end.

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, d'allouer à la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais un garage inoccupé situé à proximité de ses bureaux et a décidé d'une mise à disposition gratuite du garage jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable tacitement pour un an. Une convention sera établie entre les deux entités pour en définir l'usage.

Délibération 2012-31 : Travaux d'aménagement et de restructuration de la Route de Brive - convention d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage avec le Conseil Général

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a rappelé au Conseil Municipal que divers travaux de voirie, dont la restructuration et l'aménagement de la Route de Brive, l'agglomération d'Objat ainsi qu'aux entrées de ville, ont été programmés en 2012. De même, l'aménagement d'un giratoire sur la Route de Brive a-t-il été étudié.

Aussi, dans un souci de cohérence, afin de proposer un aménagement global répondant aux attentes des divers usagers, de respecter la réglementation en vigueur, est-il suggéré de faire appel à la compétence des Services Départementaux en leur confiant une mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage dont le coût estimatif est d'environ 3 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire appel aux Services Départementaux pour une mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'aménagement et de restructuration de la Route de Brive.

Délibération 2012-32 : Décision modificative n° 1 Budget Principal

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a précisé à l'Assemblée, qu'afin de faire face aux frais occasionnés par divers travaux (sols de la Maison de l'Enfance...) convient-il de procéder à quelques ajustements budgétaires sur le Budget Principal : soit créditer de 45 000 € le compte 243 et débiter de la même somme le compte 406.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a validé les modifications budgétaires proposées.

Délibération 2012-33 : Régime indemnitaire (Prime de Service et de Rendement) : régularisation du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé au Conseil Municipal les termes des délibérations des 17 septembre 2004 et 31 mai 2006 instaurant un régime indemnitaire (Prime de Service et de Rendement et Indemnité Spécifique de Service) pour le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Ces deux indemnités ont fait l'objet de modifications par décret et doivent recueillir l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, a approuvé, **à l'unanimité**, cette mesure effective au 1^{er} mai 2012, relative à la Prime de Service et de Rendement décidant que le coefficient individuel attribué à chaque agent sera fixé par arrêté de l'autorité territoriale, à raison d'un 1/12^{ème} de l'enveloppe annuelle s'élevant à : 1 400 € pour un technicien principal de 1^{ère} classe et 1 289 € concernant un technicien principal de 2^{ème} classe.

Délibération 2012-34 : Régime indemnitaire (Indemnité Spécifique de Service) : régularisation du cadre d'emploi des techniciens territoriaux

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé au Conseil Municipal comme précisé ci-dessus, qu'il convenait du fait de la nouvelle réglementation, d'instaurer un régime indemnitaire en ce qui concerne l'Indemnité Spécifique de Service attribuable aux techniciens territoriaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe. L'enveloppe annuelle s'élevant à 5 500.88 €, il appartiendra d'en définir le coefficient individuel par arrêté. Cette indemnité sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} mai 2012, à raison d'un 1/12^{ème} de son montant annuel. Elle se substituera aux termes de la délibération du 31 mai 2006.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a validé ces propositions.

Délibération 2012-35 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que compte tenu des nécessités de service, il apparaissait opportun de modifier le tableau des effectifs concernant cinq adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe, à temps non complet en créant quatre emplois d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps complet puis un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 28/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les modifications proposées inscrivant la dépense au Budget.

Délibération 2012-36 : Création d'emplois saisonniers

M. Philippe VIDAU, Maire a rappelé que, la saison estivale approchant, il convenait de procéder à la création d'emplois saisonniers de : maître-nageur sauveteur, surveillant de baignade, adjoint technique, à temps complet ou non complet pour assurer, par période de 15 jours environ afin de satisfaire un maximum de demandes, du 16 juin au 31 août 2012, divers travaux :

- d'entretien de l'Espace Loisirs Jacques LAGRAVE,
- de Préparation des manifestations,
- d'accueil et de surveillance du bassin du Centre Aqua récréatif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de la création de ces emplois saisonniers plus particulièrement occupés par des étudiants.

Délibération 2012-37 : Centre Aqua Récréatif - fixation des périodes d'ouverture en 2012

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a précisé au Conseil Municipal qu'il convenait comme chaque année, de définir pour la saison estivale, les périodes d'ouverture du Centre Aqua Récréatif Communal.

Le Conseil Municipal, a décidé, **à l'unanimité**, que le Centre serait ouvert :

- tous les week-ends du 16 juin 2012 au 1^{er} juillet 2012, de 14 h à 19 h,
- puis du 02 juillet au 05 juillet 2012 inclus, ouverture de 14 h à 19 h,
- enfin, du 06 juillet au 31 août 2012, le Centre sera ouvert de 10 h à 19 heures .

Délibération 2012-38 : Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de La Corrèze

M. André PERRIER, Conseiller Municipal, a informé l'Assemblée, que par délibération en date du 16 février 2012, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, a accepté une modification des statuts permettant que la Commune d'Uzerche ne soit plus rattachée au secteur intercommunal d'électrification de la Haute-Vézère. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a adopté la modification des statuts proposée.

Délibération 2012-39 : Dématérialisation des échanges avec les Services de l'Etat - convention

M. le Maire a présenté, au Conseil Municipal, les modalités selon lesquelles, afin de répondre aux objectifs fixés dans l'Agenda 21, par souci de simplification des échanges, gain de temps, sécurité accrue dans la transmission des informations, il souhaite que les Services Administratifs de la Commune soient engagés dans la procédure de dématérialisation des échanges avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté le principe de transmission dématérialisée des informations et a autorisé la signature d'une convention à intervenir avec la Préfecture.

Délibération 2012-40 : Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.)

M. Philippe VIDAU, Maire a rappelé que : le Conseil Municipal en date du 07 juin 2011, avait acté la dissolution de la Cellule Opérationnelle Rivières du S.I.E.R. Objat Saint-Aulaire de même que l'adhésion à titre individuel de la Commune d'Objat auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.) assurant la remise en état et l'entretien des cours d'eau.

Afin de concrétiser cette adhésion, il appartenait au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et suppléants, siégeant en qualité de membres dudit Syndicat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de nommer :

- MM. André PERRIER et Robert VERLHAC, en qualité de délégués titulaires
- M. Alain FRICHETEAU, Mme Françoise AUBOIROUX, délégués suppléants.

Délibération 2012-41 : Validation du poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a informé l'Assemblée de l'élaboration le 17 novembre 2011 du Plan Communal de Sauvegarde. Il convient de se prononcer désormais sur la composition du Poste de Commandement Communal chargé de :

- donner l'alerte,
- centraliser les comptes rendus,
- organiser les actions auprès de la population,
- contacter et informer les autorités,
- estimer la situation.

et définir les attributions de chacun de ses membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'organigramme proposé.

Délibération 2012-42 : Mise en place d'un système de vidéo protection

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a présenté au Conseil Municipal, en complément du dispositif « Allo Commerces » auxquels ont adhéré de nombreux commerçants, et en partenariat avec les Services de la Gendarmerie : le projet de sécurisation par un système de vidéo protection, de certains sites sujets aux actes de malveillance améliorant ainsi la protection de la population, des installations et bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de valider deux emplacements prioritaires susceptibles d'accueillir ce dispositif, à savoir :

- le Centre Aqua Récréatif
- la Zone de Bridal.

Délibération 2012-43 : Fête de la Musique - fixation des tarifs

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire a informé l'Assemblée que chaque année, durant le week-end précédant la Fête de la Musique, est organisé un concert payant à la Salle des Congrès. Aussi s'agissant d'une manifestation communale, appartient-il au Conseil Municipal d'en déterminer le prix afin que les billets puissent être mis en vente, sachant qu'une régie de recettes a été créée à cette occasion.

A l'unanimité, il a décidé par le Conseil Municipal, de fixer la place de concert à 6 €.

D) Conseil Municipal séance du 04 juillet 2012

Délibération 2012-44 : Dénomination d'une Place des Médaillés Militaires

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé au Conseil Municipal que, depuis quelques années, la Commune s'est engagée dans une démarche de communication avec les différents services de Secours, Postaux, SIRTOM, transporteurs... en dénommant ses rues, impasses, places... facilitant ainsi leur accès, mais aussi soucieuse de la pérennisation du devoir de mémoire, après avoir rencontré à diverses reprises le Président de l'Union Départementale des Sections Locales des Médaillés Militaires de la Corrèze, a-t-il été suggéré de dédier un espace public à cette Association.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, a décidé, **à l'unanimité**, de baptiser la Place située en prolongement de l'Avenue du Huit Mai 1945 : Place des Médaillés Militaires.

Délibération 2012-45 : Décision modificative n° 2 - Budget Principal de la Commune

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a précisé à l'Assemblée, qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires sur le Budget Principal : soit créditer de 10 000 € le compte 673 et débiter de la même somme le compte 022 de même qu'il est demandé de diminuer de 941.85 € le compte 2031 programme 365 pour augmenter le compte 2031 programme 342.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a validé les modifications budgétaires proposées.

Délibération 2012-46 : Restructuration de l'Hôtel de Ville : demande de subvention au Conseil Général

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a proposé, dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel de Ville, consistant en la réhabilitation et le réaménagement des bureaux de la Mairie, que soit déposé un dossier de demande de subvention au Conseil Général.

Les travaux d'un montant estimatif total de 536 500 € HT sont subventionnables à hauteur de 30 % plafonnés à 30 000 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé M. le Maire à engager toute démarche pour l'obtention de ce financement auprès du Département.

Délibération 2012-47 : Union Départementale des Sections Locales des Médailleurs Militaires de la Corrèze - demande de subvention exceptionnelle

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a informé l'Assemblée que l'Union Départementale ci-dessus désignée dont le but poursuivi est :

- d'assurer les liens de solidarité et de camaraderie entre ses adhérents,
- apporter un secours moral et financier à ses membres en difficultés,
- pérenniser au travers de ses représentations le devoir de mémoire,

a organisé en mai dernier son Assemblée Générale à OBJAT et prépare activement la cérémonie d'inauguration de la Place des Médailleurs Militaires, occasionnant des frais supplémentaires. Cette Association sollicite à ce titre, une aide financière exceptionnelle pour mener à bien cette manifestation.

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, d'octroyer à « l'Union Départementale des Sections Locales des Médailleurs Militaires de la Corrèze » une subvention exceptionnelle de 500 €, dont la dépense sera inscrite au Budget.

Délibération 2012-48 : Mise à disposition du Centre Aqua Récréatif : conventions avec les Maîtres-Nageurs Sauveteurs

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a rappelé que chaque année, le bassin du Centre Aqua Récréatif est mis à la disposition des deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour y exercer des séances d'aquagym ou d'apprentissage de la natation, en dehors des heures d'ouverture au grand public, du 1^{er} juillet au 31 août 2012 inclus, en contrepartie d'une redevance financière de 150 € chacun.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du Centre Aqua Récréatif avec chacun des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Délibération 2012-49 : Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

M. Jean-Pierre LABORIE, Adjoint au Maire a donné lecture, comme chaque année à pareille époque, des tarifs pratiqués par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Aussi :

- par simplification pour les familles : se devant de fournir deux avis d'imposition différents, à un mois d'intervalle, déterminant les tarifs journaliers applicables à leur situation fiscale, lors du renouvellement de l'inscription de leur enfant,
- et afin d'uniformiser les pratiques,

a-t-il été suggéré de reconduire lesdits tarifs jusqu'au 31.12.2012, décidant de leur révision au même titre que les réévaluations des tarifs publics à intervenir au cours du dernier trimestre adoptant pour 2013 le principe de l'année civile et non plus scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

Délibération 2012-50 : Ecole maternelle : subvention pour l'organisation des voyages de fin d'année scolaire

M. Jean-Pierre LABORIE, Adjoint au Maire, a rappelé au Conseil Municipal que conformément aux années précédentes, des voyages de fin d'année scolaire sont proposés aux enfants de chaque classe, liés au projet d'école en cours.

Une demande de subvention de 1 000 € a été déposée par la Directrice de l'Ecole Maternelle, s'engageant à ce que la Coopérative Scolaire prenne en charge le solde des dépenses occasionnées par ces voyages.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à inscrire cette dépense au budget.

Délibération 2012-51 : Course pédestre « l'Objatoise » fixation du montant de l'engagement

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire, a précisé à l'Assemblée que comme il est de coutume depuis quelques années, est organisée durant la Fête d'Août, soit cette année le 24 août à 19 h 30, une course pédestre de 10 kilomètres, ouverte à tous, sur un parcours routes et chemins, dont le départ est fixé au Parc Municipal.

S'agissant d'une manifestation communale, il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de l'inscription, sachant qu'une régie de recettes a été créée à cet effet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a fixé à 10 € le montant de la participation.

Délibération 2012-52 : Adhésion au SIRTOM pour l'intégralité du périmètre communautaire

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a donné lecture des statuts de la Communauté de Communes dans sa compétence « collecte, transport, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » rappelant l'impossibilité actuelle pour la Commune de LOUIGNAC que soient prises en charge les ordures ménagères et les déchets valorisables dans le département limitrophe de la Dordogne. De ce fait, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion de ladite Communauté de Communes, au SIRTOM de la Région de Brive, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'intégralité de son périmètre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté l'adhésion au SIRTOM de Brive pour l'intégralité de son périmètre à compter de janvier 2013.

E) Conseil Municipal séance du 27 septembre 2012

Délibération 2012-53 : Eglise Saint-Barthélémy : demande de subvention au Département

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention concernant la restauration de l'église Saint-Barthélémy.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, a décidé, **à l'unanimité**, de solliciter le concours financier du Département.

Délibération 2012-54 : Bibliothèque-Médiathèque - demandes de subvention à l'Europe, à l'Etat, à la Région et au Département

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire, a précisé à l'Assemblée, qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général (en commun avec l'Europe : FEADER), de la Région et de l'Etat (DRAC) concernant les travaux, l'acquisition du mobilier et du matériel informatique de la bibliothèque-médiathèque. L'opération d'un montant estimatif de 598 856 € HT est subventionnable à hauteur de 70 % de la dépense HT soit 419 199.20 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé le plan de financement présenté et a autorisé M. le Maire à solliciter le concours financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

Délibération 2012-55 : Bibliothèque-médiathèque : signature d'une convention niveau 1 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire a rappelé que dans le cadre du Plan Départemental de la Lecture et des Bibliothèques, il convenait que la Commune conventionne avec la Bibliothèque Départementale de Prêt pour la création d'une bibliothèque municipale à vocation intercommunale de niveau 1.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé M. le Maire à accepter le conventionnement de niveau 1 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Délibération 2012-56 : Agenda 21 : demande de labellisation « Notre Village, Terre d'Avenir »

Mme Annie PASCAREL, Adjointe au Maire, membre de la Commission Agenda 21, a présenté au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable précisant les différents choix permettant la mise en place d'actions concrètes à l'échelle locale par l'élaboration d'un programme sur 3 ans, telles :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Conseil Municipal, a approuvé, **à l'unanimité**, la Charte de Développement Durable 2012-2015 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »).

Délibération 2012-57 : Validation du projet de Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat a rappelé que dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Bien Vivre en Yssandonnais », la Commune portait une action de création de logements adaptés sur son territoire. Après différentes analyses, il apparaît que l'Association Limarel est la structure la plus à même de porter un tel investissement, tant d'un point de vue financier que professionnel. Aussi appartient-il au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Commune à l'Association Limarel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le transfert sus désigné.

Délibération 2012-58 : Versement du FPIC : DM n°2

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a rappelé les termes de la Loi de Finances 2011-1977 instaurant pour l'année 2012, un Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Le FPIC intégrant les richesses de l'EPCI et de ses communes membres est contributeur au fonds à hauteur de 35 188 € dont une contribution de 20 114 € pour la Commune d'Objat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé du versement de 20 114 € au titre du FPIC au compte 73 925 « Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales.

Délibération 2012-59 : Assainissement Collectif : signature d'une convention avec l'Agglomération de Brive

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, a informé l'Assemblée de l'adhésion de la Commune de Voutezac à la Communauté d'Agglomération de Brive. De fait, la CAB se substitue aujourd'hui au SIER d'Objat -Saint Aulaire pour la compétence assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention de prestation de service portant sur le transport des eaux usées des abonnés, définissant les participations financières pour l'investissement, les modalités d'accueil des nouveaux abonnés et la caractéristique des effluents.

Délibération 2012-60 : Indemnité de Conseil au Trésorier

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire informe l'Assemblée avoir été destinataire du décompte transmis par le Trésorier de la Commune pour le paiement proratisé de son indemnité de conseils 2012 (du 1^{er} janvier au 31 août 2012) qui est calculée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé du paiement de l'indemnité s'élevant à 682.24 € bruts à M. le Trésorier de la Commune.

Délibération 2012-61 : Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a informé l'Assemblée avoir reçu par le biais du Trésorier de la Commune, une décision du Tribunal de Grande Instance de Brive, demandant l'admission en non-valeur des factures de cantine scolaire des mois de mai 2011 à mai 2012, s'élevant à 372.45 €, pour une administrée de la Commune. Cette décision effaçant toutes les dettes antérieures au 31 mai 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de l'inscription des crédits nécessaires au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Délibération 2012-62 : Association « les P'tits P.O.I.S. du Livre » demande de subvention

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a informé l'Assemblée de la création de l'association : « les P'tits Passionnés Objatois d'Illustration et de Style ». Cette association qui a pour objet de promouvoir la lecture et la littérature auprès des jeunes, souhaite organiser un salon du livre dédié à la littérature jeunesse et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé d'attribuer à ladite association, une subvention de fonctionnement de 153 €.

Délibération 2012-63 : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

M. Jean-Louis TOULEMON, Conseiller Municipal donne lecture des termes de la Loi du 07/12/2010 article 23 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité. Il appartient désormais aux collectivités de fixer le coefficient multiplicateur à 8 pour la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2013 et d'actualiser le tarif de la taxe.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de fixer à 8 le coefficient multiplicateur de ladite taxe et d'actualiser ce coefficient à : 8.28 par application de la formule définie à l'article L 333-3 du CGCT.

Délibération 2012-64 : Théâtre : fixation du prix des places

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire a informé l'Assemblée qu'une représentation théâtrale intitulée « sexe et jalousie » serait jouée le 17 novembre prochain.

Aussi, convient-il de fixer le montant des places.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a fixé à 5 € le prix de la place.

Délibération 2012-65 : Fixation des fermetures du Multi-Accueil 2013

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, a présenté pour le Multi Accueil, les périodes de fermeture pour 2013 soit 5 semaines, à inscrire dans les contrats qui vont être établis avec les familles dans les semaines à venir.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de fixer pour le Multi Accueil, les dates de fermeture suivantes : - vacances de Pâques : du 15 au 19 avril 2013 inclus, vacances estivales : du 5 au 23 août 2013 inclus, vacances de Noël : du 23 au 27 décembre 2013 inclus.

Délibération 2012-66 : Prestation de Service Unique : Approbation du Règlement Intérieur du Multi-Accueil

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, a informé l'Assemblée du projet de signature d'une nouvelle convention de Prestation de Service Unique (PSU) et de la mise en œuvre de nouvelles applications, modifiant et complétant ainsi le règlement de fonctionnement du Multi Accueil de la Commune intégrant déjà en partie ces principes, à savoir :

- une offre d'accueil détaillée dans un règlement de fonctionnement validé par le Conseil Municipal,
- un barème de participations familiales,
- un contrat d'accueil et la facturation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé les modifications du règlement intérieur du Multi Accueil mais a souhaité surseoir à statuer sur la mise à disposition de couches et de lait maternel à compter du 1^{er} janvier 2015.

Délibération 2012-67 : Mise à disposition d'un agent au Hand Ball Club Objatois

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé à l'Assemblée, que depuis quelques années, est adopté le principe de mise à disposition d'agents communaux auprès d'associations Objatoises, afin de les aider dans leur fonctionnement. Il convient d'examiner la situation d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe qui souhaite exercer à raison de 17 heures hebdomadaires, des fonctions d'encadrement auprès de l'association Hand Ball Club Objat Corrèze. L'agent sus-désigné, d'un commun accord avec la Présidente de l'Association, demande à ce qu'il soit statué sur cette situation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, demandant la reconduction de la mise à disposition pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à disposition présentée pour 2012, sollicitant l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente. Il a décidé que la reconduction de cette mesure, au titre de 2013, serait examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération 2012-68 : SPANC : présentation du rapport d'activités 2011

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, a présenté à l'Assemblée les éléments constituant le rapport d'activités 2011 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal a validé les résultats présentés.

Délibération 2012-69 : Affaire Télé Diffusion de France (TDF) demande d'assistance juridique

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé brièvement les faits qui opposent la Commune d'Objat à la Société Télé Diffusion de France.

L'affaire a été portée devant les tribunaux, aussi, afin que la Commune puisse se faire assister juridiquement par un Cabinet d'Avocats, convient-il de signer une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer la convention d'assistance juridique.

Délibération 2012-70 : Pôle d'Excellence Rurale « Bien Vivre en Yssandonnais » acceptation de la maîtrise d'ouvrage de l'action « valorisation des produits du terroir »

M. Philippe VIDAU, Maire, a présenté au Conseil Municipal les modifications à intervenir dans l'une des actions de valorisation des produits du terroir qui consistait en la création de deux maisons de produits du terroir sur les communes de Concèze et d'Objat. Or, par délibération en date du 17 avril 2012, la Commune de Concèze a décidé d'abandonner ce projet sur sa commune. D'autre part, des difficultés sont apparues lors de la recherche d'acquisition de l'immeuble susceptible d'accueillir la maison des produits du terroir à Objat engendrant un retard conséquent dans le calendrier de réalisation des actions. Aussi, est-il envisagé d'en modifier le contenu en créant sur Objat une maison des produits du terroir autour d'un réseau de producteurs locaux et d'élus. La validation de cette modification a été entérinée dernièrement par le Comité de Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale.

La Commune d'Objat se trouve devenir porteur du projet puisque propriétaire des installations objets des travaux : foirail, halle, couverture du marché, parc municipal. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'action dénommée « valorisation des produits du terroir » de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais vers la Commune d'Objat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a accepté le transfert ci-dessus présenté.

Délibération 2012-71 : Pôle d'Excellence Rurale « Bien Vivre en Yssandonnais » : projet de travaux et demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Ministériels Mutualisés

M. Philippe VIDAU, Maire, a rappelé les termes du contrat passé avec les Services de l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Bien vivre en Yssandonnais » relatifs aux propositions faites de créer une maison des produits du terroir associée à la mise en place d'une charte qualité et d'un label, animée par des producteurs locaux et des élus nécessitant des travaux sur les immeubles tels :

- la fermeture de la halle couverte afin de pouvoir y organiser une dégustation des produits de saison (frais ou transformés), hors période estivale,
- l'aménagement du parc municipal permettant aux consommateurs le souhaitant de consommer sur place les produits achetés sur le marché du dimanche matin,
- la réhabilitation du foirail afin de pérenniser les foires dédiées à la production locale du veau de lait élevé sous la mère.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les travaux ci-dessus présentés ainsi que sur la dépense de 395 000 € HT, subventionnable à hauteur de 118 500 €, par l'Etat dans le cadre des fonds ministériels mutualisés.

Le Conseil Municipal, a approuvé, **à l'unanimité**, le projet présenté ainsi que son plan de financement sollicitant une subvention Etat.

F) Conseil Municipal séance du 11 octobre 2012

Délibération 2012-72 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - approbation du PLU

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a rappelé les termes de la délibération du 12 mars 2012 ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme puis, l'arrêté du Maire du 21 mai 2012, soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal. Il a été souligné que des modifications mineures ont été apportées au projet de PLU faisant suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les exposés, a approuvé par 20 voix pour et 1 voix contre le Plan Local d'Urbanisme présenté.

G) Conseil Municipal séance du 14 novembre 2012

Délibération 2012-73 : Taxe d'aménagement - instauration d'une sectorisation et reconduction du taux de la Taxe d'Aménagement 2013

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat a informé le Conseil Municipal qu'il convenait, selon les termes du Code de l'Urbanisme de déterminer le taux de la Taxe d'Aménagement sur le territoire communal et prévoir aussi un taux différent, modulable entre 1 et 5 %, selon les aménagements à réaliser par secteurs sur le territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, a décidé **à l'unanimité**, de reconduire pour un an à compter du 1^{er} mars 2013, la Taxe d'Aménagement au taux applicable à la part communale à **1,5 %** et fixe à **5 %**, pour un an à compter de 2013, le taux de la Taxe d'Aménagement applicable sur le secteur défini sur le plan joint (Les Grandes Terres, Impasse des Jardins), compte tenu des aménagements à réaliser.

Délibération 2012-74 : Instauration d'un Droit de Prémption Urbain total

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat, a informé l'Assemblée, qu'il convenait selon les termes du Code de l'Urbanisme, d'étudier la possibilité offerte aux Communes dotées d'un PLU approuvé, d'instituer un Droit de Prémption, sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser délimitées par ce plan. Ceci, permettant à la Commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé d'instituer un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble du territoire défini dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 octobre 2012, a dit que le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain serait annexé au dossier et qu'un registre, sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de prémption ainsi que l'affectation définitive de ces biens, serait ouvert en Mairie et tenu à la disposition du public selon l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme.

Délibération 2012-75 : Zone de Bridal - cessions de terrains

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat, a été contacté par un particulier, propriétaire de la SCI du Bridal, gérant de la Société Iso-Inter, qui souhaite faire l'acquisition de parcelles cadastrées section ZA n° 158 - 244 et 245, situées Zone de Bridal, actuellement propriétés de la Commune, afin d'agrandir sa société.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de céder les parcelles ci-dessus désignées au prix de 1 885 € soit 377 m² x 5 € (selon l'évaluation des Domaines) et a autorisé M. le Maire à signer l'acte notarié à venir.

Délibération 2012-76 : Hameau de chalets de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave et aire d'accueil pour camping-cars : procédure de désignation d'un gestionnaire pour 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire, a rappelé au Conseil Municipal qu'il convenait de relancer la procédure de désignation du gestionnaire du hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques Lagrave » et de l'aire d'accueil de camping-cars, désigné par le biais d'un marché de prestations de services dont le terme est fixé au 31 décembre 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté que la gestion du Hameau de chalets et de l'aire d'accueil de camping-cars fasse l'objet d'un marché de prestations de services, passé selon la procédure « adaptée », pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Délibération 2012-77 : tarifs 2013 - redevance d'assainissement collectif

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 1.25 €/m³ d'eau.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-78 : Cantine scolaire

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

<u>CANTINE SCOLAIRE</u> :	- adultes	7.00 €
	- enfants	2.90 €
	- enfants (tarif réduit)	1.45 €.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-79 : Bassin d'apprentissage - année scolaire 2012-2013 (utilisateurs extérieurs)

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

BASSIN D'APPRENTISSAGE (UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE) :

- organismes ou associations extérieurs à Objat :	55 €/l'heure
- Syndicat Intercommunal d'Ayen	: 420 €/semaine.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-80 : tarifs 2013 - gestion du cimetière : espace cinéraire et reposoir

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

GESTION DU CIMETIERE - ESPACE CINERAIRE ET REPOSOIR :

- concession trentenaire (1 case) :	510 €
- occupation du reposoir dépôt ≥ 3 mois :	50 €/mois
- dépôt de cendres dans le puits :	gratuit
- les frais de gravure du nom sur la stèle du Souvenir seront payés directement à l'Entreprise de Pompes Funèbres chargée de la cérémonie.	

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-81 : tarifs 2013 - cimetière

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

CIMETIERE : - concession trentenaire (tombe de 3 m²) : 510 €.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-82 : tarifs 2013 - stationnement forains et Sans Domicile Fixe - location de matériel

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

STATIONNEMENT DES FORAINS ET DES SANS DOMICILE FIXE : 35 €/jour/véhicule.

LOCATION DE MATERIELS :

➔ *location du podium 40 m² :*

- sans transport, ni main d'œuvre : 140 €

a) aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais et du Bassin de Vie d'Objat :

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques : 140 €

b) aux autres communes :

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques avec une distance \geq 50 kms aller/retour : 490 €

- avec montage/démontage et livraison par les Services Techniques avec une distance \geq 100 kms aller/retour : 700 €

- au-delà de 100 kms : majoration de 1.20 €/km.

➔ *location de la nacelle ou de la machine à tracer ou produits de peinture :*

a) aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais

- pour la $\frac{1}{2}$ journée : 60 €

- pour la journée : 90 €

b) aux autres communes :

- pour la $\frac{1}{2}$ journée : 180 €

- pour la journée : 330 €

PRIX DES MATERIAUX DE VOIRIE :

- Ecopal (diamètre 300) : 33 €/ml

- buse béton (diamètre 300) : 40 €/ml

Renforcé NF 200 ml

- Tête de buse (diamètre 300) NF : 140 €/unité

- Grille EP 400 x 400 NF : 55 €/unité

Classe C250 en fonte

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-83 : tarifs 2013 - Salle des Congrès - dommage location

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

SALLE DES CONGRES :

MANIFESTATIONS	SOCIETES LOCALES	SOCIETES EXTERIEURES A LA COMMUNE
* Bals	370 €	670 €
* Mariages, banquets :		
- si réservation pour 2 jours	370 €	510 €
- si réservation pour 3 jours	460 €	590 €
* Arbre de Noël, Vin d'Honneur, Poule au Gibier, Concours de cartes	190 €	470 €
* Manifestations culturelles (Théâtre, Concert, Exposition...)	Gratuité si but non lucratif	520 €
	170€ si but lucratif	
* Séminaires, Congrès	Gratuit sans restauration	Gratuit sans restauration
	390 € si restauration	490 € si restauration
* Utilisation de la cuisine	280 €	370 €
* Halle	190 €	340 €
* Tarif horaire dommage location	30 €	35 €

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-84 : tarifs 2013 - Droit de place et de pesage

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

DROIT DE PLACE ET DE PESAGE :

a) les tarifs des droits de place sur le territoire de la Commune :

- camions magasin de type semi-remorque ou camion remorque non alimentaire fréquentant régulièrement le marché les dimanches : 0.40 €/m²

- camions d'outillage : 75 €/véhicule
- bancs sur le marché : 0.40 €/m²
- attractions foraines : 0.40 €/m²

b) les tarifs de droits de pesage sur les bascules publiques :

➔ bascales du Foirail :

- Veaux** : 2 €
- Moutons, broutards, porcs :**
 - de 0 à 300 kgs : 1 €
- Gros bovins :**
 - de 301 à 600 kgs : 2 €
 - de 601 à 1 500 kgs : 2.50 €

➔ bascale de la Place Jean Lagarde :

* véhicules chargés, quelle que soit la nature de la charge :

- de 0 à 5 000 kgs : 3 €
- de 5001 à 10 000 kgs : 4 €
- au-delà de 10 001 kgs : 5 €

* tarage des véhicules vides :

- de 0 à 5 000 kgs : 3 €
- de 5001 à 10 000 kgs : 4 €
- au-delà de 10 001 kgs : 5 €

c) la redevance perçue auprès des cirques qui seront autorisés à s'installer à Objat :

- petits cirques : 350 €
- grands cirques : 850 €

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-85 : tarifs 2013 - Branchement électrique des commerçants non sédentaires

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une réévaluation des tarifs publics locaux au titre de l'année 2013 :

BRANCHEMENT ELECTRIQUE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES :

(sous la Halle, la place Johannes Lagueyrie, la Rue du Temple)

- commerçants disposant d'une vitrine réfrigérée et de balances électriques :
 - 150 € / an
 - ou abonnement 80 €/an
 - passagers : 3 €/marché
- commerçants ne disposant que de balances électriques :
 - 50 €/an
 - 1 €/passager

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

supplément petite sortie	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €	4.55 €
supplément grande sortie	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €	10.55 €
Tiers payant réduction prestations :						
CAF BV1 : 5 €						
CAF BV2 : 4 €						
CAF BV3 : 3 €						
MSA : 5 €						

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs ci-dessus précisés au titre de l'année 2013.

Délibération 2012-90 : tarifs 2013 - Hameau de chalets de l'Espace Loisirs Jacques Lagrave

M. Christian LAMBERT, Premier Adjoint au Maire a informé le Conseil Municipal avoir été sollicité par l'Office de Tourisme du Bassin d'OBJAT qui proposait que soient réévalués les tarifs de location 2013 du Hameau de chalets de l'Espace Loisirs « Jacques LAGRAVE ».

Tarifs	Très haute saison 13/07 au 17/08	Haute saison 06/07 au 12/07 et 18/08 au 31/08	Moyenne saison (vacances Pâques, mois de juin et septembre, du 29/6 au 5/7, vacances Toussaint)	Basse saison (reste année)
1 semaine	505 €	445 €	299 €	245 €
2 nuits			109 €	109 €
3 nuits			149 €	149 €
1 nuit supplémentaire			49 €	49 €

TARIFS PROMOTIONNELS	
Location de dernière minute sur Internet	- 25 % si disponibilités l'été
Location ≥ 1 mois	- 25 %
Comités Entreprises	- 6 %
Location ≥ 3 chalets	Prix spécial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs de location présentés.

Délibération 2012-91 : Association Le Kiosque - demande de subvention de fonctionnement

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a informé l'Assemblée avoir été récemment destinataire d'une demande de subvention de fonctionnement sollicitée par l'association « Le Kiosque ». Ce dossier n'a pu être examiné par la Commission des Finances, lors de la constitution du Budget, du fait de la modification à apporter à son objet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer à l'Association « Le Kiosque » une subvention de fonctionnement de 153 € au titre de l'exercice 2012.

Délibération 2012-92 : Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance de La Corrèze - demande de subvention exceptionnelle

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a rappelé la présence de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance de la Corrèze dans la vie de la Cité Objatoise, au travers de sa participation aux différentes manifestations patriotiques, justifiant une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement du fait de l'organisation de son Congrès Départemental, le 28 octobre dernier.

Le Conseil Municipal a, **à l'unanimité**, décidé d'octroyer à l'ANACR de la Corrèze une subvention exceptionnelle de 300 € à titre de participation aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation.

Délibération 2012-93 : Renouvellement contrat d'un Maître-Nageur Sauveteur

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat a rappelé à l'Assemblée que depuis 2006, le fonctionnement du Bassin d'Apprentissage et du Centre Aqua Récréatif était assuré par un Maître-Nageur Sauveteur contractuel.

L'intéressé a suivi une formation au Brevet Professionnel « Activités Physiques pour Tous », lui permettant de dispenser une initiation sportive aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, tous les mercredis, ainsi qu'un encadrement de l'équipe des jeunes du SAVJOO (école de rugby) par le biais de conventions de mise à disposition.

Son contrat renouvelé tous les ans, arrive à terme au 31.12.2012. Afin de ne pénaliser ni le service offert aux scolaires, ni aux administrés, ni à l'intéressé lui-même, M. le Maire suggère qu'un poste de contractuel d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 lui soit proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté ce renouvellement.

Délibération 2012-94 : Médecine préventive - convention

M. Philippe VIDAU, Maire d'Objat a informé le Conseil Municipal de ce que, selon la législation obligeant les Collectivités Territoriales à disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents, renouveler le contrat confié jusqu'au 31 décembre 2012, par marché, au Centre de Gestion.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de confier la médecine préventive au Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour 2 ans.

Délibération 2012-95 : Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais - rapport de fonctionnement 2011

M. Christian LAMBERT, Premier Adjoint au Maire a précisé qu'il appartenait de présenter au Conseil Municipal, le rapport annuel de fonctionnement de l'année 2011. C'est ainsi que sont énoncés ci-dessous les résultats financiers de la Communauté de Communes du Pays de l'Yssandonnais soient :

Budget Principal - Fonctionnement :

- recettes 1 401 495.33 € - dépenses 1 047 428.84 €

Investissement :

- recettes 420 542.51 € - dépenses 301 954.82 €

Budget annexe actions de pays - Fonctionnement :

- recettes 241 179.10 € - dépenses 317 179.01 €

*Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Fonctionnement
(créé depuis le 1^{er} janvier 2011)*

- recettes 55 167.07 € - dépenses 54 604.24 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ces résultats.

H) Conseil Municipal séance du 19 décembre 2012

Débat d'orientations budgétaires 2013 :

M. Philippe VIDAU, Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires pour 2013 en rappelant au Conseil son objectif de voir voter avant fin février 2013 le budget primitif sans attendre le 30 Avril.

Depuis 2008, la municipalité s'est engagée à réduire ses dépenses de fonctionnement, à maintenir un fort niveau d'investissements, à réduire la dette communale sans augmenter le taux des impôts locaux au-delà de l'inflation.

Ces résultats sont le fruit d'une gestion maîtrisée, et d'une recherche constante des recettes. En effet, des efforts de révision totale des contrats d'assurance, contrats d'entretien, la mise en place des tableaux de bords de gestion, un suivi quotidien des factures, des titres à émettre et à recouvrer nous permettent de maintenir notre niveau d'investissement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à comparer les promesses faites en 2008 par rapport aux réalisations.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle donc que le budget 2013 sur lequel sera amené à se prononcer le Conseil, sera élaboré selon les mêmes principes que ceux des années précédentes, soit :

- maintien d'une politique volontariste en matière d'investissements,
- poursuite d'une politique de développement durable : renforcement des économies d'énergie, gestion maîtrisée des consommations,
- limitation de la hausse de la pression fiscale,
- recherche d'un maximum de subventions.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces orientations.

Délibération 2012-96 : Contrat Territorial d'Aménagement - signature de la convention avec le Département

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe l'Assemblée de la décision adoptée par la Commission Permanente du Conseil Général qui consiste à accompagner les territoires en améliorant les modalités d'interventions départementales en ce qui concerne le Contrat Territorial d'Aménagement.

Quatre dossiers sont concernés par ce dispositif au titre d'une programmation pluriannuelle 2012-2014 :

- ❖ les travaux de restauration de l'église Saint-Barthélémy, subventionnés à hauteur de 170 528 € en trois tranches par le Département, le montant des travaux subventionnables s'élevant à 243 974 € HT, pour un total de travaux de 400 000 €.
- ❖ la rénovation de la Mairie : subvention de 30 000 € en 2013 pour un coût d'opération subventionnable de 500 000 € HT, (pour un montant total de 1 100 000 €).
- ❖ la rénovation de l'école élémentaire pour un montant total de travaux de 600 000 € TTC (75 000 € total maximum de subventions) :
 - ✓ Subvention à taux variable de 10 à 45 % pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment et plafond variable de 10 000 € à 45 000 €,
 - ✓ Subvention à 33 % avec plafond de 15 000 € pour la construction d'un préau,
 - ✓ Subvention à 25 % avec plafond de 15 000 € pour l'accessibilité.
- ❖ la bibliothèque-médiathèque, pour les travaux engagés dans le cadre du PER et du Contrat de Pays Vézère-Auvézère (avec un montant total de 750 000 €, subventionné à 66 % soit une subvention du Conseil Général de 54 000 €).

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer une convention avec le Conseil Général afin de formaliser les droits et obligations de chaque partie.

Délibération 2012-97 : Diagnostic Eclairage Public : demande de subvention à l'ADEME

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la politique de développement durable figurant dans l'Agenda 21, la Commune souhaite réaliser un diagnostic des installations électriques accompagné de la mise en place d'une cartographie informatisée sur cadastre numérisé.

Cette cartographie servira de base au SIG (Système d'Information Géographique) qui doit être installé. Le montant de l'étude s'élève à 17 000 € HT qui peut être financée partiellement par l'ADEME, à hauteur de 50 %, soit 8 500 €.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de réaliser un Diagnostic d'Eclairage Public qui sera financé à hauteur de 50 % par une subvention de l'ADEME.

Délibération 2012-98 : Autorisation d'ouverture des crédits 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire informe l'Assemblée des termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, qui stipule que « jusqu'à l'élaboration du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le représentant de l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante de la collectivité, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits afférents seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir user de cette possibilité.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits et décide des montants et chapitres suivants :

- chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 2 500 €
- chapitre 21 - immobilisations corporelles : 37 500 €
- chapitre 23 - immobilisations en cours : 587 500 €.

Délibération 2012-99 : Théâtre : fixation du prix des places

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire informe l'Assemblée que la Commission Municipale des Affaires Culturelles propose d'organiser, le 1er mars 2013 à la Salle des Congrès, une représentation théâtrale intitulée « le squat » avec Marion GAME et Geneviève FONTANEL.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a fixé le prix de la place à 25 €.

Délibération 2012-100 : Mandat spécial aux élus

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire donne lecture des articles L 2123-18, 18-1 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R 2123-22-2 et R 2123-22-3 qui prévoient que les élus, dans le cadre de leurs missions, peuvent bénéficier de remboursements au titre des frais de représentation, de dépenses effectuées dans le cadre d'un mandat spécial, ou au titre de frais de déplacements et de missions.

A l'unanimité, l'Assemblée a décidé de rembourser de leurs frais les élu(e)s chargés de mandats spéciaux.

Délibération 2012-101 : Indemnité de conseils 2012 du Trésorier

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la législation en vigueur, il est prévu que les prestations de conseils, calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, soient indemnisées.

Considérant que le décompte de l'indemnité de conseils de l'exercice 2012 s'élevant à 318.28 € bruts, 290.40 € nets, a été récemment transmis par le Trésorier, proratisé par rapport à sa date de nomination,

Le Conseil Municipal, par **20 voix POUR, 1 voix CONTRE**, a décidé de verser l'indemnité de conseils de l'exercice 2012 présentée.

Délibération 2012-102 : Subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle

M. Jean-Pierre LABORIE, Adjoint au Maire informe l'Assemblée avoir été destinataire d'un courrier émanant de la Directrice de l'Ecole Maternelle, qui sollicite une aide financière exceptionnelle pour organiser le spectacle de Noël et les jouets à offrir aux enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1 500 €, au spectacle de Noël.

Délibération 2012-103 : MARPA - Validation définitive du projet

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle les termes de la délibération du 27 septembre 2012 qui décidait du transfert de la maîtrise d'ouvrage de la création d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées à l'Association LIMAREL. Ensuite, a été donné lecture de l'arrêté du Président du Conseil Général qui a autorisé la création et le fonctionnement d'une petite unité de vie non médicalisée pour personnes âgées de type MARPA sur la Commune d'OBJAT.

Il convient désormais de choisir le lieu d'implantation et de fixer les modalités de mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé : le projet d'implantation de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) à proximité de l'EHPAD, à l'Espace Loisirs Jacques Lagrave dont l'emprise exacte reste à définir, le principe de cession à l'euro symbolique ainsi que le principe de signature d'un protocole avec l'Association LIMAREL.

Délibération 2012-104 : Maison des Frères Formigier : cession du bâtiment à l'Association Limarel

M. le Maire rappelle que la Maison des Frères Formigier, propriété de la Commune depuis 2011, est actuellement louée à deux Sociétés. L'association LIMAREL, située à LIGINIAC, gérante d'une entreprise adaptée en Haute-Corrèze a émis le souhait de venir s'implanter sur OBJAT pour y exercer une activité de « blanchisserie industrielle », créatrice d'emplois à court terme.

La Maison des Frères Formigier conviendrait à cette implantation. Le Service des Domaines a été consulté pour définir un prix de vente.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de céder la Maison des Frères Formigier à l'Association LIMAREL pour y exercer une activité de blanchisserie industrielle. Le prix de vente de cet immeuble est fixé à 200 000 €. M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties.

Délibération 2012-105 : Plan Urbain Partenarial - signature convention avec les propriétaires

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire donne lecture des articles du Code de l'Urbanisme précisant qu'une convention doit être conclue entre :

- ❖ le propriétaire des parcelles cadastrées section AK n° 312 et n° 335,
- ❖ la propriétaire des parcelles cadastrées section AK n° 332 et 333
- ❖ et la Commune d'Objat,

qui a pour objet de prendre à sa charge, financièrement, les équipements publics (travaux de construction ou d'aménagement de voies, d'électricité y compris dépenses d'études pour un montant de 40 206.64 € TTC), rendus nécessaires par l'opération de construction du Lotissement, sis Route de Bridelache section AK N° 312, 332, 333, 335.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces travaux et dit que la somme de 24 928.12 € sera perçue par le biais d'un titre de recettes à émettre au nom des propriétaires ci-dessus désignés.

Délibération 2012-106 : Impasse des Jardins : signature convention avec ERDF

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle que la Commune envisage d'équiper un terrain situé Impasse des Jardins à Objat. Afin de chiffrer l'extension des réseaux nécessaires à cet aménagement, la Commune se propose de solliciter les services d'ERDF qui, par le biais d'une convention établie entre les deux parties s'engageraient à :

- établir un chiffrage de l'extension de réseau,
- participer aux réunions avec les différents services,
- organiser des rencontres entre la Collectivité et le bureau d'études chargé du projet.

Un devis estimatif a été communiqué s'élevant à 550 € HT (657.80 € TTC).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté le principe de cette pré-étude matérialisée par une convention.

Délibération 2012-107 : Linéaire de voirie : mise à jour

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe l'Assemblée avoir été sollicité par la Préfecture de la Corrèze pour que soit actualisé le listing de recensement de la voirie classée dans le domaine public communal. La Dotation Globale de Fonctionnement 2013 sera calculée sur la base de 32 562 mètres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le linéaire de voiries intégrées au domaine public communal.

Délibération 2012-108 : Renouvellement du contrat d'assurances statutaires à la CNP

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurances statutaires du personnel, souscrit pour un an, arrive à échéance au 31.12.2012. Afin d'alléger l'impact financier causé par les différents arrêts de travail (accident, maladie, maternité...) il convient de souscrire un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal a retenu, **à l'unanimité**, la proposition faite par la C.N.P et autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à cette proposition.

Délibération 2012-109 : Avancement de grades de deux agents de la Collectivité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'avancements de grade des personnels, il convient de modifier le tableau des effectifs de la Commune en supprimant les emplois existants et en procédant à la création d'autres emplois assortis des nouveaux grades selon le détail ci-dessous :

A compter du 31 décembre 2012 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps partiel (90 %) et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel.

A l'unanimité, a été acceptée la modification du tableau des effectifs présentée.

.../...

Délibération 2012-110 : Rapport de fonctionnement Assainissement M49 OBJAT

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture à l'Assemblée, des résultats financiers présentés par le Service Assainissement de la Commune, au titre de l'année 2011 :

Fonctionnement -

Recettes : 245 434.53 €

Dépenses : 373 858.51 €

Investissement -

Dépenses : 203 520.08 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ces résultats

Délibération 2012-111 : Rapport de fonctionnement SIER M14 Budget Principal

M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal présente, pour approbation de l'Assemblée, le rapport annuel de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Région d'Objat - Saint-Aulaire au titre de l'année 2011. Le budget s'établissait comme suit :

Fonctionnement - recettes :

➤ 97 609.78 € Budget Principal

➤ 163 977.45 € Service Assainissement

➤ 50 234.06 € Cellule Opérationnelle Rivières

constituées principalement des participations communales.

Il a été pris acte, à l'unanimité, de ces résultats.

Délibération 2012-112 : Rapport de fonctionnement SIER M49 Budget Assainissement

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport de fonctionnement 2011 établi par le Service Assainissement du Syndicat Intercommunal de la Région d'Objat - Saint-Aulaire dont le budget s'établissait comme suit :

Fonctionnement -

Recettes : 163 977.45 €

Dépenses : 99 258.72 €

Investissement -

Dépenses : 46 022.01 €

L'Assemblée a pris acte des résultats présentés.

Délibération 2012-113 : Etat des biens sortis de l'actif

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire d'un état de l'actif de biens amortis ou réformés au 31 décembre 2012, dont la valeur nette comptable s'élève à 211 162.29 €, transmis par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la valeur nette comptable déclarée et a accepté ce chiffre.

Délibération 2012-114 : Modification des tarifs de l'aire de camping-cars de l'Espace de Loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser urgemment des travaux électriques à l'aire de camping-cars de l'Espace Loisirs, du fait de coupures d'électricité régulières dues à une surconsommation, en période de grand froid. En effet, il apparaît que les disjoncteurs des bornes ne sont pas adaptés à la puissance électrique qui elle-même semble insuffisante.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, il a été décidé de fixer à **7 € par jour** le tarif de l'électricité pratiqué à l'aire de camping-cars de l'Espace de Loisirs, durant la période hivernale s'étendant du 1^{er} Novembre au 31 Mars inclus et de maintenir à **5 €/jour** la fourniture d'électricité à l'aire de camping-cars en dehors de cette période.

Délibération 2012-115 : Subvention de fonctionnement au Tarot Club Objatois

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire d'une demande de subvention émanant du Président du Tarot Club Objatois, qui sollicite une aide financière au titre de l'année 2012 pour acheter un peu de matériel afin de développer son activité de loisirs.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, il a été décidé d'octroyer à l'Association « Tarot Club Objatois » une subvention de fonctionnement de 153 € au titre de l'exercice 2012.